

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 25 FEVRIER 2006

PLAN LOCAL D'URBANISME

Un débat d'orientations générales s'est instaurée au sein du Conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

Ces orientations sont les suivantes :

- Diversifier l'offre économique et conforter le tourisme
- Maîtriser la fonction habitat
- Améliorer l'accessibilité et développer les transports alternatifs.
- Préserver et mettre en valeur un environnement de qualité
- Œuvrer pour une organisation multipolaire du territoire

Après débat enrichi par nombre d'observations des conseillers municipaux

le Conseil Municipal MARQUE son accord sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement Durable (P.A.D.D.) du PLU ainsi que sur le document « Orientations d'Aménagement » telles que présentées.

PROJET P.L.H.

Par délibération du 19 novembre 2005, le Conseil Communautaire a arrêté le projet du P.L.H (Plan Local de l'Habitat)

Le projet du P.L.H. a été transmis aux communes le 29 décembre 2005, avec une demande d'avis dans les deux mois

Le Conseil Municipal DECIDE par délibération de rendre un avis favorable sous réserve de compatibilité avec le SCOT Nord Pays d'Auge sur le projet arrêté du P.L.H., en affectant à la réalisation de ses actions et objectifs les moyens nécessaires notamment à travers les opportunités foncières qui se présenteraient en Mairie.

AIDE AU RAVALEMENT

Une demande de subvention a été demandée pour la réalisation de travaux de ravalement sur la propriété sise au 20 rue du Général Leclerc.

Le Conseil Municipal DECIDE d'octroyer une prime à Madame MOR HAIM pour un montant de 614 €.

RESTAURATION D'UN TABLEAU

La Commune possède depuis peu un tableau représentant VILLERVILLE, peint par sœur SALESIA (institutrice à Villerville).

Ce tableau est endommagé. Il a été confié récemment à une spécialiste locale.

Le Conseil Municipal a DECIDE de procéder à sa restauration sur la base d'un nettoyage et d'un dévernisage pour un montant estimé à 600 €

ANNULATION DE TITRES EXECUTOIRES

Monsieur MARMION ancien locataire de la Municipalité louait un garage situé 6 rue de Banville.

Il a rendu ce local fin juin 2005.

Des paiements lui avaient été réclamés après cette date.

Le Conseil Municipal accepte l'annulation de ces titres (numéros 599- 704 et 758) représentant chacun un montant de 36 € soit un montant global de 108 €

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
MICHEL MARESCOT